

Fonctionnement de l'École de Danse AMIDANSE – Année 2020/2021

☉ **Professeurs** : **Françoise MARTIN** assure les cours de Danse Classique et de Stretching, **Juliette BOTT** assure les cours de Danse Modern'Jazz ainsi que l'Éveil et l'Initiation à la Danse, **Amandine NEVEU** assure les cours de Danse Classique et de Barre à Terre.

☉ **Tenue des élèves** :

- Éveil, Initiation : Fille : tunique à volant (rose pour éveil, blanc pour initiation), collant de danse rose sans pied, ½ pointes en toile rose saumon avec élastiques au dessus du cou-de-pied ; cheveux des filles attachés. Garçon : t-shirt blanc, legging noir, ½ pointes noir en toile avec élastiques au dessus du cou-de-pied.

- Danse Classique : Fille : tenue de couleur imposée ; ½ pointes toile rose saumon avec élastiques au dessus du cou-de-pied.

Pour les ½ pointes enfants : donner la préférence aux ½ pointes Merlet (que nous commandons pour 11€ ; elles sont très souples et ont déjà les élastiques cousus). Les cheveux des filles seront attachés en chignon (obligatoire 4°/5°/6°). Possibilité d'acheter un « kit chignon » pour 5 € (élastiques + pinces + filets).

Garçon : t-shirt blanc, legging noir, ½ pointes noires en toile avec élastiques au dessus du cou-de-pied.

- Danse Modern'Jazz : Fille : short noir + top de la couleur demandée ; cheveux attachés pour les filles ; facultatif : pédiqes

Garçon : t-shirt blanc, short.

Nous sommes à votre disposition pour commander les articles de danse dont vous avez besoin. De plus, une bourse d'échange des vêtements de danse ou des chaussons d'occasion fonctionne (uniquement s'ils sont en très bon état).

☉ **Paiement des cotisations** : Le mois de septembre est payable à la rentrée (gratuit pour les nouveaux élèves), puis les cours sont payables au début de chaque trimestre.

Il est possible de fractionner votre paiement, en remettant **2** chèques en début de trimestre, encaissables le 1er et le 2ème mois du trimestre. Afin de limiter les pertes de temps aux interours, merci de bien vouloir nous remettre le paiement en espèces ou en chèques, sous enveloppe portant le nom de l'élève. Nous ramener en même temps le carton qui vous a été remis, afin que nous puissions le parapher. Il est également possible de régler par virement.

Les paiements concernant les cours, sont à libeller, à l'ordre de « AMIDANSE ». Merci de ne pas les grouper avec le paiement de la licence et des articles de danse.

☉ **Association Amidanse, Assurance, Licence FFD** : l'association Amidanse gère toutes les activités annexes de l'École de Danse: spectacles, déplacements des élèves, commande des articles de danse, achat des licences FFD. En effet, l'École de Danse est affiliée à la Fédération Française de Danse par l'intermédiaire de l'association. **Les élèves devront prendre l'adhésion/licence, payable au début de l'année scolaire :20€.** Cette licence comprend l'assurance individuelle responsabilité civile et dommage corporel résultant d'accident. Si vous désirez une couverture supplémentaire pour l'assurance accident, cela est possible auprès de la Fédération ; vous pouvez nous le demander. **La prise de la licence entraîne l'adhésion de chaque famille à notre association Amidanse.**

Les paiements des articles de danse et de la licence FFD, sont à établir à l'ordre de « Association AMIDANSE ». Merci d'établir un paiement séparé de celui des cours de danse.

☉ **Absences** : le prix des cours est un forfait, c'est-à-dire qu'en cas d'absence, les élèves pourront récupérer les cours manqués un autre jour de la semaine ou la semaine suivante. **Merci de nous prévenir en cas d'absence.**

☉ **Spectacle de fin d'année** : Nous présentons tous les 2 ans le spectacle de Amidanse auquel participent tous les élèves qui le souhaitent. Celui-ci devait avoir lieu en juin 2020 ; il est reporté aux 11, 12 et 13 juin 2021. Nous pourrions discuter ensemble de son organisation lors l'assemblée générale de Amidanse en novembre 2020 et lors d'une réunion en janvier 2021.

☉ **Encadrement pédagogique** : nous sommes à votre entière disposition si vous désirez rencontrer les professeurs pendant un interours ou si vous souhaitez téléphoner en dehors des cours, dès qu'un problème se présente ou tout simplement pour être informé de l'évolution de votre enfant. **En janvier, à l'occasion d'un test individuel, nous recevons chaque parent pour discuter du travail de l'enfant.**

☉ **Horaires des cours**: Il nous arrive souvent de prolonger le cours quelques minutes pour finir un exercice. N'hésitez pas à nous signaler que vous désirez reprendre votre enfant à une heure précise.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible d'utiliser la formule suivante : à la fin du cours, les élèves peuvent utiliser notre téléphone pour vous prévenir et vous éviter ainsi d'attendre.

☉ **Certificat médical** : la loi sur l'enseignement de la Danse nous impose de vous demander un **certificat de non contre-indication à la pratique de la danse, daté de moins de 3 mois.** Veuillez, s'il vous plaît, fournir le certificat ci-joint, complété par votre médecin, ou un certificat sur papier libre.

Renouvellement : le certificat que vous nous avez fourni en 2019 ou en 2018 est valable 3 ans, à condition que vous puissiez attester avoir répondu négativement à tous les points du questionnaire médical de la FFD (*il est inutile de nous ramener le questionnaire*).

Très bonne année de danse à tous !

Françoise, Juliette, Amandine.